

Gestion des sinistres corporels médians - DCGR

Code produit : DCGR

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1160,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : gestionnaires

sinistres corporels médians
ayant 2 à 3 ans d'expérience

Prérequis :

aucun

Objectif

- être capable de détecter, d'instruire et d'évaluer un dossier sinistre dommages corporels médians
- savoir évaluer des préjudices pour des victimes directes ou indirectes

Programme de la formation

1-Détection du sinistre corporel médian

- Indicateurs factuels de détection médian / grave
- Indicateurs médicaux et lésionnels de détection médian / grave

2-Instruction du sinistre corporel médian

- Prise en charge précoce de la victime
- Actions et démarches à entreprendre

3-Evaluation du dossier corporel médian (PSAP)

- Expertise financière
 - Quelques rappels sur les PSAP : leur importance
 - Evaluation à l'ouverture du dossier
 - Suivi régulier de l'évaluation
- Expertise médicale du dommage
 - Spécificités de l'expertise corporelle
 - Amiable
 - Judiciaire
 - Nouvelle mission d'expertise «handicap grave»
 - Rôle important de l'expert
 - Evaluation des postes de dommage
 - Evaluation des besoins en tierce personne
- Expertise technique
 - Aménagement du lieu de vie
 - Aménagement d'un véhicule

4-Evaluation des préjudices

- Victime directe
 - Différents postes indemnisables (nomenclature Dintilhac)
 - Calcul des préjudices patrimoniaux futurs
 - Assistance par tierce personne
 - Frais (aménagement du lieu de vie, aménagement d'un véhicule, frais médicaux futurs, etc.)
 - Préjudices extra-patrimoniaux spécifiques au handicapé lourd
 - Préjudices extra-patrimoniaux du défunt : reconnaissance jurisprudentielle ?
- Victime indirecte
 - Définition des proches de la victime
 - Préjudices patrimoniaux
 - Préjudices extra-patrimoniaux

5-Indemnisation de la victime

- Recours des tiers payeurs ou prise en compte des prestations sociales

- Capital ou rente ?
- Éléments de fiscalité et prélèvements sociaux

6-Aggravation

- Aggravation et état antérieur
- Aggravation médicale
- Aggravation situationnelle

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.